Octobre, 2020

Cher député,

**Objet: Justice pour les personnes en situation de pauvreté**

**La pauvreté est une violation de la dignité et des droits de la personne.** Les lois et les systèmes canadiens sont légalement tenus de protéger le droit à un niveau de vie suffisant, mais les enjeux liés à la faim, à l’itinérance et à la mauvaise santé ne sont que quelques-uns des symptômes d’un problème beaucoup plus grand.

**Au Canada, une personne est beaucoup plus à risque de souffrir de la pauvreté si elle est Inuite, Métisse ou issue des Premières Nations; si elle est une personne noire ou de couleur; si elle est femme, transgenre ou non conforme au genre; si elle est célibataire, si elle est LGBTQQIA+; si elle est invalide; si elle habite le Nord ou une autre région éloignée des grands centres; si elle est nouvellement arrivée au Canada ou possède un statut précaire d’immigration.** Ces mêmes communautés portent le poids des conséquences de la crise environnementale ainsi que celle de la santé publique, incluant celles des changements climatiques et de la pandémie de la COVID-19, qui ont révélé les trous béants et les inégalités de notre système, exacerbant la profondeur du problème de la pauvreté et de l’iniquité au Canada.

Les droits des membres de ces groupes, ainsi que de toute personne vivant dans la pauvreté, sont violées, année après année, par des politiques gouvernementales et des décisions relatives au financement qui perpétuent diverses formes croisées d’oppression systémique incluant, mais ne se limitant pas au colonialisme, au racisme, à la suprématie blanche, au patriarcat, au capacitisme, à l’hétéronormativité, à la normativité de genre, à l'âgisme et au classisme. Ces inégalités systémiques empêchent certaines personnes et communautés d’accéder aux circonstances, aux services et aux ressources dont elles ont besoins, conduisant à des cycles de pauvreté multigénérationnels. Elles excluent également ces personnes du processus décisionnel autour des lois et des systèmes qui les toucheront directement. **La charité et les bonnes intentions ne règleront pas ce problème.**

Les engagements du gouvernement tels que la Stratégie canadienne de la réduction de la pauvreté, la Stratégie nationale sur le logement, ainsi que l’intention déclarée de mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones sont des pas dans la bonne direction, mais ne franchissent pas la ligne d’arrivée. Devant l’urgence climatique, les efforts de soulagement et de guérison de la COVID-19, et la pauvreté, les propositions d’engagements ne sont pas suffisamment ambitieuses et intégrées au sein des divers systèmes gouvernementaux et leurs politiques pour assurer un impact équitable. Parce que ces trois crises frappent les mêmes groupes et communautés de manière disproportionnée, il nous faut innover dans nos façons de conceptualiser, installer et évaluer toutes décisions politiques pour construire un avenir durable et équitable.

Nous en appelons au gouvernement du Canada afin de faire ce qui est légalement et moralement nécessaire pour défendre et protéger les droits des personnes en proie à la pauvreté et toute autre forme d’oppression systémique au Canada:

1. **Remplir votre obligation légale de protéger le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant et mettre un terme à la pauvreté au Canada d’ici 2030.** Honorer la dignité de chaque personne et communauté aux prises avec la pauvreté et autres formes croisées d’oppression systémique, en priorisant leurs droits et leur bien-être lors de l’élaboration des budgets fédéraux, des programmes et de la législation.
2. **Établir des objectifs précis pour mettre fin à la pauvreté et améliorer les mesures de bien-être et d’équité parmi les communautés en proie à une oppression systémique.** Cela inclut, mais ne se limite pas aux membres des communautés inuites, métisses ou des Premières Nations; aux personnes noires ou de couleur; aux femmes, aux transgenres, ou aux personnes non conformes au genre; aux invalides, aux nouveaux arrivants; aux personnes au statut précaire d’immigration, aux personnes célibataires; aux enfants et aux jeunes; aux membres de la communauté LGBTQQIA+; aux personnes habitant le Nord et autres régions éloignées. Ces objectifs devraient rencontrer ou dépasser les exigences en matières des droits de la personne, incluant la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones et les Objectifs de développement durable. Les objectifs, les méthodes de collecte et d’analyse de données, de contrôle et d’évaluation, ainsi que tout autre mécanisme de responsabilisation devraient être codéveloppés avec les personnes et les communautés aux prises avec la pauvreté et les diverses formes croisées d’oppression systémique au Canada, pour garantir un impact significatif et équitable.
3. **Prioriser le financement des stratégies axées sur la réduction de la pauvreté et l’amélioration des mesures de bien-être et d’équité chez les communautés en proie à une oppression systémique.** S’engager dans la collaboration et la consultation des personnes et communautés (incluant les enfants et les jeunes) aux prises avec la pauvreté et diverses formes croisées d’oppression systémique, pour évaluer et mesurer l’impact des lois, des programmes et des politiques existantes sur leur bien-être physique, mental, social et économique. Mandater la collecte de données s’appuyant sur les identités sociodémographiques pour mieux évaluer et comprendre l’impact des politiques gouvernementales sur la pauvreté. Redistribuer les fonds alloués à des systèmes contribuant à la pauvreté et à l’inégalité, pour investir dans ceux qui comblent le fossé entre les riches et les pauvres. Ceci devrait inclure à la fois le financement des systèmes publics universellement accessibles (p. ex. des soins de santé, incluant l’assurance-médicament, l’assurance dentaire, les soins de la vue, la santé mentale et la physiothérapie; les services de garde d’enfants; l’éducation; les logements subventionnés; le revenu de base garanti, universellement accessibles et alimentés par les fonds publics ) et celui des stratégies locales dirigées par la communauté. Ces financements seraient jumelés à une justice fiscale et une réglementation fédérale strictes afin d’assurer une distribution équitable de la richesse et du pouvoir.

Les comités et les engagements actuels manquent d’ambition, de pouvoir, de relations et de ressources pour provoquer une véritable justice et équité. Des vies en dépendent. Depuis plus d’une décennie, *Dignité pour toutEs* et ses supporters envoient des milliers de cartes postales et de lettres en provenance de partout au pays pour exiger une action urgente et réclamer un plan transparent, basé sur les droits de la personne pour mettre fin à la pauvreté au Canada. Aujourd’hui, au coeur d’une pandémie, nous voyons de plus en plus le coût de l’inaction. Nous vous exhortons à travailler avec les gens ayant fait l’expérience de la pauvreté et des diverses formes croisées d’oppression systémique pour provoquer le changement dont nous avons besoin en vue de protéger les droits et la dignité de chacun et de construire une société plus équitable, résiliente et durable.

Nous aimerions convenir d’une rencontre dans un futur immédiat afin de discuter de nos recommandations et faciliter les relations de collaborations nécessaires pour aller de l’avant. Prière de contacter Mme Natalie Appleyard de la campagne Dignité pour touTEs à l’adresse natalie@cpj.ca pour assurer un suivi.

Cordialement,

|  |  |
| --- | --- |
| Nom | Code Postal |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Nom | Code Postal |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |